

Nice : le théâtre Lino Ventura occupé gratuitement pour l'Aïd ! Une asso réclame 1020 euros de loyer

écrit par Maxime | 12 janvier 2019



Quel rapport entre Lino Ventura et l'Aïd el Fitr ?

Réponse : la ville de Nice !

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037969075&fastReqId=1922567041&fastPos=1>

Certains citoyens se sont indignés de la tenue de l'Aïd el Fitr le 15 juin 2018 au théâtre municipal Lino Ventura de Nice.

C'est du moins ce que l'on croit comprendre en lisant la décision de la cour administrative d'appel de Marseille du 7 janvier dernier à propos de la mise à disposition GRATUITE d'une salle par la municipalité à "*l'union des musulmans des Alpes-maritimes*".

En riposte, une association locale de défense de la laïcité a agi pour contester la décision du maire de Nice ESTR0SI.

Il commencerait à les leur "briser menu" !

Une réclamation de 1020 euros de loyer sous menace de 50 euros d'astreinte par jour est formulée.

L'occasion mérite d'être relevée car on dit souvent que les associations de défense de la laïcité ne trouvent rien à dire lorsqu'il s'agit d'islam. Voici au moins une exception, en plus, naturellement de Résistance républicaine !

La jurisprudence de la CEDH oblige certes les municipalités à mettre des salles à disposition pour l'exercice des cultes, mais la loi de 1905 française exige à tout le moins une contrepartie (art. 2). C'est en tout cas ce que demande l'association requérante.

Ce recours avait échoué en première instance pour des raisons procédurales apparentes, le président d'une chambre du tribunal de la même ville ayant considéré qu'il n'y avait plus lieu de statuer compte tenu du fait que sa décision intervenait en septembre.

Or, en appel, la cour administrative de Marseille le désapprouve et ordonne au tribunal de se prononcer.

A suivre...